PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

Les séances du conseil sont à nouveau ouvertes au public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

QUE selon les directives du gouvernement, il est possible pour le public d'assister en personne aux séances du conseil pour les municipalités en zone jaune ou verte;

QU'à partir du 12 juillet 2021, 19 h30, le conseil siègera devant public. Toutefois, afin de respecter les consignes de distanciation et d'hygiène, le nombre de personnes du public qui pourra assister est limité;

QUE les personnes qui souhaitent poser des questions au conseil peuvent le faire en les transmettant par courriel à l'adresse suivante : municipalite@sainthilarion.ca. Une période de questions est réservée au public durant la séance du conseil.

DONNÉ à Saint-Hilarion, ce 8e jour de juillet deux mille vingt-et-un (2021).

Nathalie Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière